



**21 décembre 2021, Hôtel Carlton Antananarivo.** En décembre 2019, Madagascar a pris l'engagement de procéder à l'élaboration de son Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) deuxième génération. Ce document, d'une importance capitale est le principal cadre de référence pour la promotion du Travail Décent et définit l'appui de l'Organisation internationale du Travail aux mandants tripartites (gouvernement, organisations d'employeurs et de travailleurs) au niveau national. Conformément au principe du tripartisme et du dialogue social qui sont des valeurs fondamentales prônées par l'OIT et auxquelles Madagascar adhère, l'élaboration de la deuxième génération du PPTD s'est toujours basée sur une consultation large comprenant les mandants tripartites ainsi que différents acteurs du monde du travail.



Elle s'est échelonnée sur plusieurs étapes. L'avant-dernière étape du processus est la validation du document au niveau national, avec la participation des mandants tripartites et de tous les partenaires. C'est ainsi qu'un atelier de validation a été organisé ce 21 décembre 2021 à Antananarivo et a été honoré par la présence de Madame la Ministre du Travail, de l'Emploi,

de la Fonction Publique et des Lois Sociales, Mme Gisèle RANAMPY, de Monsieur le Représentant Résident de l'Organisation internationale du Travail (OIT), M. Coffi AGOSSOU, de la Présidente de la Commission Sociale du Groupement des Entreprises de Madagascar (GEM), de la Présidente de la Commission sociale du FIVMPAMA (*Fivondronan'ny Mpandraharaha Malagasy*), du Coordonnateur Général de la Conférence des Travailleurs de Madagascar (CTM), et des différents responsables du monde du travail à Madagascar.

Dans son allocution lors de la cérémonie d'ouverture, Madame la Ministre a noté que plusieurs progrès ont été réalisés mais beaucoup reste à faire encore pour promouvoir le travail décent à Madagascar. Elle a invité les participants à être très actifs dans les discussions afin que ce document soit effectivement un document stratégique qui servira de cadre d'actions pour le Gouvernement, les employeurs et les travailleurs, pour atteindre les objectifs nationaux et internationaux de développement, en tenant compte du contexte et des autres cadres stratégiques.



Monsieur le Représentant résident de l'OIT a quant à lui souligné l'importance et les enjeux de ce PPTD et a invité les mandants à veiller à ce que sa mise en œuvre soit scrupuleusement assorti d'un plan d'actions structuré et des indicateurs mesurables, et qu'un mécanisme tripartite de suivi soit mis en place et fonctionnel, qu'une structure de coordination soit dotée de la capacité nécessaire pour jouer son rôle effectivement et efficacement. Les priorités définies pour cette deuxième génération sont :

Priorité 1 : Création d'emplois décents et productifs

Priorité 2 : Amélioration et extension de la protection sociale pour tous les travailleurs et travailleuses et amélioration de la sécurité et santé au travail dans les entreprises malagasy./.



[PHOTO GRAND FORMAT ICI](#)

**Recueillis par Andry Rakotonirainy**